



Bonjour,

La présente fait suite aux préoccupations que vous nous avez adressées, et a pour but de vous fournir quelques éclaircissements. Mais avant toute chose, je tiens à préciser qu'Exportation et développement Canada (EDC) – une organisation que j'ai le privilège de diriger en qualité de présidente et chef de la direction – respecte le droit de tous les Canadiens d'exprimer leurs inquiétudes et opinions. Nous écoutons les commentaires de toutes nos parties prenantes, car nous savons que c'est là l'une de nos principales responsabilités en tant que société d'État.

Pour nous, il est important d'aider les Canadiens à comprendre qui nous sommes et ce que nous faisons. À titre d'organisme de crédit à l'exportation du Canada, nous avons le mandat de soutenir les exportateurs canadiens et de développer le commerce du pays. Nous sommes fermement résolus à faciliter le commerce dans le respect de nos engagements au chapitre de la responsabilité et de la durabilité. EDC est une société d'État financièrement autonome, indépendante du gouvernement du Canada. Exerçant nos activités selon des principes commerciaux, nous offrons aux Canadiens des solutions financières, telles que des prêts, de même que des solutions d'assurance et de placements en capitaux propres. Nous n'octroyons pas de subventions.

Nous comprenons que le public porte un intérêt au prêt qu'EDC envisage d'accorder au titre du projet de gazoduc Coastal GasLink. Conscients que des projets de cette nature sont complexes, nous suivons les développements de près. Comme la transaction est encore à l'étude, je suis tenue de ne pas divulguer certaines informations; je vous dirai donc ici ce que je peux. Lorsqu'une transaction est conclue, elle est annoncée sur notre site Web, et c'est à ce moment que nous pouvons fournir de plus amples commentaires.

Fin janvier, EDC a annoncé publiquement, sur son [site Web](#), qu'elle étudiait la possibilité de financer le projet. À noter que la Société envisage l'octroi à Coastal GasLink d'un prêt sous la forme d'une transaction de financement de projets, et non d'un investissement direct à proprement parler. Pour ce genre de transactions, EDC suit ses procédures de divulgation, lesquelles respectent les pratiques exemplaires internationales et reflètent notre souci de transparence. Par exemple, quand la Société envisage de financer un projet de catégorie A comme celui-ci, elle annonce publiquement, sur son site Web, que la transaction est à l'étude, et ce, au moins 30 jours avant sa conclusion. Dans le cas de projets potentiels de cette catégorie, le préavis n'échoit pas, la date de la conclusion dépendant d'une multitude de facteurs, comme le temps nécessaire pour procéder à nos examens et en arriver à une décision.

Les pratiques exemplaires au chapitre de la durabilité et de la responsabilité des entreprises sous-tendent l'ensemble des relations, des partenariats et des transactions d'EDC. Pour toute transaction potentielle, nous évaluons les risques financiers et autres, et nous nous assurons du respect de nos politiques, notamment en matière d'environnement, de changements climatiques, de droits de la personne, de performance sociale et d'intégrité commerciale.

Merci d'avoir pris le temps de nous écrire. Votre point de vue nous est précieux dans nos démarches visant à soutenir le commerce du pays tout en restant fidèles à nos promesses de durabilité et de responsabilité.

Salutations distinguées,

Mairead Lavery
Présidente et chef de la direction
Exportation et développement Canada